

Investir dans le numérique : oui, mais dans une optique citoyenne !

Aujourd'hui se tient à la Maison de la Chimie un séminaire présidé par le Secrétariat d'Etat à l'Economie Numérique intitulé « Numérique : investir aujourd'hui pour la croissance de demain » qui réunit parlementaires et experts de la société civile autour notamment de François Fillon, Nathalie Kosciusko-Morizet, Frédéric Mitterrand, Michel Mercier, Hervé Novelli, ainsi que les deux anciens premiers ministres Michel Rocard et Alain Juppé.

Même si elle arrive un peu tard, nous ne pouvons que saluer cette initiative, censée alimenter le débat sur l'affectation des fonds levés dans le cadre du grand emprunt national. Toutefois, pour être à la fois utiles, justes et efficaces, les investissements qui seront engagés dans le numérique doivent répondre à certaines règles, à commencer par la lutte contre la fracture numérique et la création d'un environnement favorable à un développement dynamique des usages numériques.

En premier lieu, les sommes investies doivent contribuer à réduire les fractures numériques. Trop souvent sont ignorés les 30% à 40% de Français qui n'ont pas accès à internet, parmi lesquels les moins diplômés et les moins fortunés sont les plus représentés¹. La fracture numérique ajoute à la fracture sociale : comment rechercher un emploi et envoyer des CV sans ordinateur ni connexion internet à domicile ? Comment ne pas se sentir exclu de la société de l'information et de la connaissance sans ces outils numériques devenus élémentaires ?

Renaissance Numérique a sur ce point proposé des mesures concrètes pour favoriser le développement du numérique chez les foyers défavorisés, chez les seniors, et pour créer une France à la pointe des nouvelles technologies dans les apprentissages à l'école.

En outre, l'Etat a le devoir, non de mener une politique dirigiste en la matière, mais bien plutôt de créer en France les conditions d'un véritable essor du numérique. Cela passe par un investissement massif dans les infrastructures : Renaissance Numérique estime à 25 milliards d'euros la dépense à engager par les acteurs privés et publics pour équiper au moins 10 millions de foyers en très haut débit dans les dix prochaines années. Mais les infrastructures ne font pas tout : il est indispensable de ne pas négliger les usages et d'exploiter les potentiels et les compétences dont notre pays recèle.

Ainsi, la mise en place d'un fonds d'investissement internet, doté de règles éthiques (plafonnement des rémunérations, stabilité du capital, soutien à la francophonie, respect des règles environnementales, etc.), permettrait de soutenir et d'accompagner des projets de créations

¹ Voir *Les indicateurs de l'économie numérique*, Edition 2009, ACSEL, p. 10 : « Seuls 11% des plus de 70 ans ont un accès à internet, 27% des non diplômés, 26% des retraités et 34% des personnes percevant moins de 900 euros par mois ».

d'entreprises. Selon nos estimations, un tel fonds doté de 150 millions d'euros serait à l'origine d'une création nette de 30 000 emplois avant fin 2012.

Des solutions existent donc qui permettraient à la fois de réduire les fractures économiques et sociales, de créer des emplois et du dynamisme économique, tout en contribuant à hisser la France en tête des pays de référence en matière de numérique. Cet appel doit être entendu par le gouvernement et par les membres de la commission sur le grand emprunt pour que les investissements d'aujourd'hui produisent effectivement la croissance et les emplois de demain.

Christine Balagué et Guillaume Buffet, co-présidents du think-tank Renaissance Numérique